

Réf. : OEB

Genève, le 23 mai 2019

Monsieur Campinos,

Étant donné que c'est la première fois que je vous écris, je me permets de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'OEB, et pour les défis exigeants que vous relevez depuis l'été dernier.

Je suis le président de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA), qui représente activement les intérêts de plus de 20 000 membres de la fonction publique internationale. L'union syndicale de l'OEB (USOEB) fait partie de la FICSA. En 2017, la FICSA avait écrit à votre prédécesseur, M. Battistelli, concernant des irrégularités dans le traitement du personnel de l'OEB.

Je vous écris à présent afin de vous exprimer la profonde inquiétude de notre Fédération quant au manque flagrant de progrès significatifs dans le dialogue social au sein de l'OEB qui a été porté à la connaissance de la FICSA. Je comprends que lorsque vous avez été élu, l'une des tâches explicitement identifiées était de prendre des mesures concrètes pour rétablir la paix sociale et le dialogue, après des années d'agitation sociale et de violations systématiques de l'État de droit par la haute direction, largement signalées.

J'espère que vous conviendrez, au vu de votre formation juridique et de votre expérience en tant qu'ancien fonctionnaire de l'UE, que les vestiges des politiques dysfonctionnelles de l'OEB ne seraient pas acceptables au sein des institutions de l'UE, dont les intentions et les objectifs intrinsèques sont de fournir un repère quant à ce qui est acceptable au sein des institutions européennes.

Il est vrai que vous avez exprimé de bonnes intentions à cet égard. Nous avons été informés que le sondage mené au sein de votre propre bureau a fait état du mécontentement de votre personnel. Néanmoins, les mesures concrètes nécessaires pour rétablir le bon ordre n'ont, à notre connaissance, pas été prises. Il semble que les dirigeants qui avaient été identifiés comme étant à la source de différents problèmes occupent toujours la même fonction. Nous savons qu'il y a eu plusieurs appels publics vous sommant d'intervenir, notamment par le Comité central du personnel, l'USOEB et l'USF, afin de redresser de toute urgence les cas des nombreux représentants syndicaux et représentants du personnel qui ont été pris pour cibles et sanctionnés par votre prédécesseur. Nos collègues considèrent que l'absence continue de toute action équivaut *de facto* à adhérer aux décisions de votre prédécesseur, qui font fi la résolution du Conseil administratif stipulée dans le document CA/26/16, adoptée à l'unanimité. Conformément au jugement n° 4052 du TAOIT, il est entendu que le respect des décisions du Conseil administratif n'est pas facultatif.

.../...

M. António Campinos
Président
Office européen des brevets (OEB)
D — 80335 Munich
Allemagne

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons appris l'existence de projets concernant la poursuite des réformes à l'issue de la réunion de juin du Conseil administratif. Nous aimerions vous demander respectueusement d'inclure dans ce processus une réévaluation minutieuse de la culture organisationnelle de l'OEB et de ses valeurs, de ses pratiques en matière de ressources humaines ainsi que des modèles de consultation inadéquats qui ont été signalés avec le Comité du personnel. Nous espérons apprendre dans un avenir proche que des réformes équilibrées et négociées *bona fide* avec les partenaires sociaux de l'OEB ont été mises en place, que les hauts dirigeants responsables de la création de cette situation ont été contraints de rendre des comptes, et que les représentants du personnel et les représentants syndicaux abusivement sanctionnés ont obtenu réparation.

La FICSA souhaite attirer votre attention sur le rapport de 2012 du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Relations entre le personnel et l'Administration dans les institutions spécialisées des Nations Unies et les entités appliquant le régime commun », qui a déclaré dans ses conclusions « que l'attitude du chef de secrétariat était un facteur déterminant pour le succès ou l'échec des relations entre le personnel et l'Administration dans une organisation ».

Le CCI a également estimé que « pour que les organismes des Nations Unies appliquant le régime commun soient à même de dispenser des services de qualité, il faut que leur Administration et leur personnel entretiennent des relations harmonieuses et efficaces ».

Pour conclure, dans l'intérêt du bien-être de l'OEB et de son personnel, la FICSA souhaite vous demander respectueusement de vous réunir de toute urgence avec les représentants du personnel de l'OEB concernés, y compris ceux qui ont été licenciés, dans le but d'explorer conjointement les options possibles pour l'avenir afin de restaurer un environnement de travail propice et sain, dans l'intérêt de l'organisation et de tout son personnel. Nous sommes convaincus que vous mettrez tout en œuvre pour encourager le dialogue et identifier les façons de progresser d'une manière constructive et positive. À cet égard, la direction de la FICSA est toujours disponible pour vous rencontrer, ou pour rencontrer toutes les parties concernées.

Au nom de la Fédération, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour l'attention que vous porterez à nos requêtes. J'attends votre réponse avec impatience.

Je vous prie d'accepter, M. Campinos, l'assurance de ma plus haute considération.

Brett Fitzgerald
Président

cc. USOEB
Comité exécutif de la FICSA